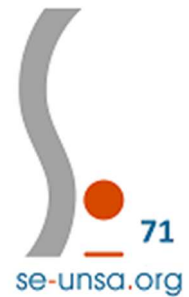




Mouvement 2020



Lundi 27 avril (12h) Au Dimanche 10 mai	Ouverture du serveur sur I Prof pour saisie des vœux
Entre le lundi 11 mai et le lundi 18 mai	Retour de l'accusé de réception (reçu sur i Prof) à vérifier et corriger si besoin Envoi des pièces justificatives (mouvement71@ac-dijon.fr)
Entre le vendredi 29 mai et le 12 juin	Demande de rectification du barème
Lundi 15 juin	Résultats du mouvement, 1 ^{re} partie (sur i-Prof), début des demandes de recours
Mercredi 24 au 26 Juin	Ouverture du serveur pour la phase d'ajustement

2 listes de vœux pour la phase 1 :

⇒ 40 vœux maximum (pas de minimum)

Vous pouvez faire 40 vœux :

- ↪ des postes précis
- ↪ un vœu géographique pour balayer l'ensemble des postes disponibles sur une commune ou une circonscription. Par exemple, adjoint sur la commune de Montceau ou brigade sur la circonscription de Tournus.

- ↪ un vœu de zone si vous voulez **intégrer ou changer** de zone, parmi les 3 grandes zones du département.



Vous n'êtes pas obligé de participer à la 1^{re} phase si vous voulez garder votre poste obtenu à l'ajustement selon les mêmes règles de priorité que l'année passée.

⇒ + un ou des vœux larges **Si** vous êtes mesure de carte scolaire, stagiaire, entrant dans le département, non titulaire d'une zone, affecté à titre provisoire

Il existe 15 vœux larges possibles qui sont la combinaison d'une unité de poste : enseignement (en tant qu'adjoint), remplaçant ou ASH et d'une zone « infra » qui sont au nombre de 5 : Autun/Montceau/Creusot, Charolles, Louhans/Tournus, Mâcon N et S, Chalon 1 et 2. Ils seront saisis en 1^{er} sur l'application mais seront attribués si aucun des 40 vœux précis n'a été obtenu. Un vœu demandé est obtenu à titre définitif.

Exemples : 1/ Adjoint à Chalon, 2/ Remplaçant à Chalon, 3/ Adjoint à Louhans/Tournus...

- ❖ **Calcul du barème** : ancienneté au **31 août 2020** + ancienneté dans le poste au 31 août 2020 + points de bonifications éventuelles : mesure de carte scolaire, REP, ASH sans certification, handicap reconnu, rapprochement de conjoint, parent isolé, autorité parentale conjointe, renouvellement d'un 1^{er} vœu...



- Les enseignants inscrits en candidat libre au Cappéi doivent se faire connaître **avant le 10 avril**
- Un candidat affecté dans une école primaire ou un RPI est susceptible d'avoir **tout niveau** de classe.
- Critères discriminants entre 2 barèmes égaux : 1^{er} critère, le nombre d'enfants de moins de 20 ans et 2^{ème} critère, l'âge de l'enseignant (priorité au plus âgé)



Mon Mouvement, je m'en occupe avec le SE-Unsa 71 !

71@se-unsa.org

03.85.41.32.22 ou 07.68.48.80.44